

'À Lui appartient l'autorité dans les Cieux, sur la Terre et entre eux ; et vers Lui sera le retour'. 'Allah témoigne Lui-même qu'il n'y a d'autre divinité que Lui, de même que les Anges et les gens instruits, témoignent ensemble : nul autre dieu que Lui, le Puissant, le Sage !' Vraiment, nul autre que Lui, ne mérite d'être adoré ou divinisé : 'Tout est voué à disparaître et Seul demeure alors le Visage de Ton Seigneur plein de Majesté et de Grâce ! Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ?!'. Nous témoignons que Mohammd est l'Envoyé d'Allah, Son élu d'entre les créatures, le guide qu'il a choisi pour tirer Ses serviteurs des ténèbres de l'ignorance, d'une vie sans Dieu, et sans sens, sans limites ; vers la lumière de l'Islam, de la connaissance de Dieu, de ce qu'Il aime et de ce qu'Il n'aime pas, d'une vie saine qui respecte les limites fixées par le Créateur. 'Lumière sur lumière, Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Il cite des paraboles aux gens, et Il a un savoir absolu !'. Ô Allah, répands tes bénédictions et ta grâce sur notre Prophète Mohammd, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui s'efforcent à suivre du mieux qu'ils le peuvent le chemin qu'ils ont tracé, jusqu'au Jour de la Rétribution. Ceci étant, nous rappelons à nos lecteurs que le Lundi 5 Décembre correspondra au jour d'Achoura. Il est souhaitable de jeûner en ce jour béni, qui marque l'anniversaire de la libération de notre prophète Moussa et de son peuple croyant asservi au joug du Pharaon, tyran orgueilleux et criminel, qui se proclamait dieu sur terre. Allah dit : Mais Nous voulûmes combler ceux qui furent opprimés, faire d'eux des dirigeants, des héritiers, et une nation puissante et montrer à Pharaon, à Haman et à leur armée la réalisation de ce qu'ils redoutaient [28;5-6]. Et Louanges à Allah Seigneur des Mondes !

والسلام عليكم

L'équipe du Journal.

Une année avec la sourate Youssouf

L'enfant vertueux

Allah le Très Haut dit : *Quand Joseph dit à son père : Ô mon père, j'ai vu [en songe], onze étoiles, et aussi le soleil et la lune ; je les ai vus prosternés devant moi [12;4].* L'enfant croyant, qu'incarne ici Youssouf, **prend pour confident, pour guide et conseiller son parent vertueux. Il n'a de cesse d'honorer ses parents**, depuis l'enfance, et jusqu'à la vieillesse, et quand bien même le destin fait de lui l'un des puissants de ce monde : *Et il éleva ses parents sur le trône... [12;100].* Ceci étant, le fait de bien se comporter avec ses parents, d'être bon avec eux [birr al walidayn] fait parti des principes fondamentaux [oussoul] de toutes les révélations, et que le Coran et la Sounnah sont venus réaffirmer et réexpliquer. Allah le Très Haut lie le fait de n'adorer que Lui [al tawhid], qui est la plus noble des actions, la condition sine qua non d'entrée au Paradis et l'objet de l'appel de tous les messagers, au fait de faire preuve d'une grande bonté envers ses géniteurs. En effet, Il dit : *et ton Seigneur a décrété : n'adorez que Lui ; et soyez bons avec vos parents. Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : 'Pfff' ! et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses ; et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité ; et dis : Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux ; miséricorde comme ils*

m'ont élevé lorsque j'étais tout petit [17;23-24]. Au travers de ce verset, Allah l'Exalté nous **interdit de brusquer nos parents**, de quelque manière que ce soit, ne serait-ce qu'en laissant passer un souffle d'agacement, et ce, quel que soit leur âge ! Il mentionne leur vieillesse dans ce verset, car à cet âge, leur comportement peut plus facilement nous pousser à l'impatience, et à les brusquer. Il nous recommande de **faire**



preuve d'humilité et de prendre sur nous, nous rappelant comment eux, ont pris sur eux et ont patienté avec nous, lorsque nous étions de jeunes enfants. Il nous demande de **nous montrer reconnaissants envers ceux**, au travers desquels Il nous a appris tant de choses, et Il nous a comblés d'affection et de soutien, **invoquant la clémence Divine en leur faveur**. Le Prophète ﷺ dit : *Qui fait preuve de reconnaissance envers les gens, fait preuve de reconnaissance envers Dieu.* À cet effet, le Coran est venu nous rappeler, à nous humains qui avons une fâcheuse tendance à l'oubli, les efforts fournis par nos géniteurs pour nous mettre au monde et pour nous élever. Allah dit dans Son Livre : *Nous avons commandé à l'homme [la bonne conduite envers] ses parents. Sa mère l'a*

porté [subissant pour lui] peine sur peine [lors de la grossesse et de l'accouchement] : son sevrage a lieu pendant deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination [31;14]. Abdallah Ibn Mass'oud a interrogé le Prophète ﷺ en lui demandant quelle était **l'œuvre la plus aimée d'Allah** azza wa jal, après avoir mentionné le fait de célébrer la prière dans son temps, le Prophète ﷺ évoqua la bonté filiale [Al Boukhari & Mouslim]. À l'un de ses compagnons venu l'interroger en ces termes : *ô Envoyé d'Allah, quelle est la personne méritant le plus que je fasse preuve de bonté à son égard ?* Le Prophète ﷺ répondit : *La mère.* Le questionneur demanda à trois reprises : *Et qui ensuite ?* Le Prophète ﷺ mentionna encore la mère à deux reprises, avant de mentionner le père ! [Al Boukhari & Mouslim]. Par ailleurs, la Loi du Coran donne à la mère du défunt le double de ce qu'hérite le père ! Cette différence de traitement s'explique par l'effort [supérieur] que la maman fournit pendant la grossesse, la souffrance qu'elle endure durant l'accouchement et par le degré d'affection et d'amour qu'elle offre à ses enfants, souvent supérieur à ce qu'est capable d'offrir leur père, si aimant soit-il. L'Islam réclame donc de l'enfant musulman, qu'il fasse preuve **d'un maximum d'égard et de tact envers ses parents** : *Si tu t'écartes d'eux à la recherche d'une miséricorde de Ton Seigneur, que tu espères ; adresse-leur une parole bienveillante [17;28].*

À l'inverse, l'insolence ou la maltraitance à leur égard, **l'ingratitude envers eux, est un péché majeur qui conduira son auteur en enfer** s'il ne se reprend pas. L'Envoyé d'Allah ﷺ demanda un jour à ses compagnons par trois fois, s'ils voulaient savoir quels étaient les péchés capitaux et mentionna ensuite, immédiatement après le fait d'adorer autre que Dieu, le fait d'être irrespectueux envers ses parents [Al Boukhari & Mouslim]. Ainsi, les parents peuvent-ils être, dans l'Islam, une porte d'entre les portes du Paradis ou d'entre celles de l'Enfer, selon la manière dont ont les traite. Le Prophète ﷺ dit : *Fi le sot qui a rejoint dans leur vieillesse ses deux parents ou l'un d'eux et qui n'est pas entré au Paradis* [Al Boukhari & Mouslim], c'est-à-dire qu'il n'a pas saisi l'occasion de leur âge avancé, et de leur dépendance à son égard pour se montrer bon et serviable envers eux, et ainsi mériter la miséricorde Divine. De plus, lorsque l'An-

ge Gabriel interrogea le Prophète ﷺ sur les signes de l'Heure de la fin des temps ; l'Envoyé d'Allah ﷺ mentionna trois signes caractéristiques de la dépravation des mœurs, parmi lesquels le fait que *la servante enfantera sa maîtresse* [Mouslim]. Nos savants interprètent cette parole comme le signe de la généralisation et de la banalisation de l'ingratitude et de l'insolence envers les parents : on verra à cette époque des jeunes adolescentes adresser des ordres à leurs mères et les réprimander comme si elles s'adressaient à leurs domestiques !

Le cas de l'enfant vertueux dont les parents ne le sont pas, ressemble au cas du prophète Ibrahim, et à celui d'un grand nombre de compagnons et de certaines épouses du Prophète ﷺ. Or même dans ce cas là, la bonté et la reconnaissance sont de mise, sans pour autant permettre de désobéir à Allah dans des sujets relevant de l'obligatoire [waajib], de l'in-

terdit [haram], objets de consensus [ijma']. Allah dit : *S'ils [tes parents] mènent contre toi une vraie guerre afin de te pousser à M'associer ce que tu ignores, ne leur obéis pas mais garde malgré tout avec eux un bon comportement dans cette vie...* [31;15]. Le Prophète ﷺ dit pour sa part : *point d'obéissance aux créatures dans la désobéissance au Créateur* [Mouslim]. Pour ce qui relève du souhaitable [mandoub], du déconseillé [makrouh], ou des sujets de divergence ; nous devrions parfois être capables d'assouplir un petit peu nos positions, si cela est à même d'apaiser un peu nos relations avec nos parents. Nous devons également dans ce cas, **les appeler à l'Islam, en priorité, de la meilleure manière**, avec tout le respect et la politesse que nous leur devons, à l'instar de notre père Ibrahim, lorsqu'il dit à son père, le vendeur d'idoles : *Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ? Ô mon père, il m'est venu de la science*

ce que tu n'as pas reçu ; suis-moi, donc, je te guiderai sur une voie droite. Ô mon père, n'adore pas le diable, car le diable désobéit au Miséricordieux. Ô mon père, je crains qu'un châtement venant du Miséricordieux ne te touche et que tu ne deviennes un allié du diable [19;42 à 45]. Enfin, s'ils ne sont pas réceptifs à l'appel d'Allah, soit ils acceptent notre cheminement, auquel cas nous devons garder avec eux les meilleurs rapports ; soit ils s'y opposent, auquel cas nous devons nous montrer fermes sur nos croyances et nos principes, sans pour autant nous permettre à leur égard la moindre insolence ou la moindre injustice : Ibrahim dit à son père : *Paix sur toi. J'implorerai mon Seigneur de te pardonner car Il m'a toujours comblé de Ses bienfaits. Je me sépare de vous, ainsi que de ce que vous invoquez, en dehors de Dieu, et j'invoquerai mon Seigneur. J'espère ne pas être malheureux dans mon appel à mon Seigneur [19;47-48].*

Et Allah sait mieux !

Fiqh al hadith

عَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ: جَاءَ رَجُلٌ وَالنَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَخْطُبُ النَّاسَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ فَقَالَ: أَصَلَّيْتَ يَا فَلَانُ؟ قَالَ: لَا، قَالَ: قُمْ فَارْكَعْ رَكَعَتَيْنِ - البخاري ومسلم

D'après Jabir ibn Abdallah, un homme vint un jour à la mosquée tandis que le Prophète ﷺ prononçait le sermon du vendredi. Le Prophète ﷺ lui dit alors : as-tu prié ? Non, répondit l'homme. Et le Prophète ﷺ de reprendre :

Lève-toi et effectue deux unités de prière [Al Boukhari & Mouslim]

Les enseignements à tirer

- 1- La prescription du sermon avant la prière du vendredi.
- 2- Il est souhaitable lorsqu'on entre à la mosquée d'effectuer deux unités de prière appelées *tahiyat al masjid*. [Pour le cas particulier des heures de réprobation, cf. notre article sur le sujet]
- 3- Les savants ont divergé concernant celui qui entre à la mosquée alors que l'imam prononce le prêche du vendredi. Doit-il faire deux unités de

prière ou s'asseoir afin d'écouter attentivement le discours ? Pour les imams Abou Hanifa et Malik, écouter le discours est une obligation, tandis que la prière de *tahiya* ne l'est pas : la personne s'assiera donc sans prier. Cet ordre du Prophète ﷺ ne s'appliquait, selon Malik qu'à l'individu en question. Celui-ci était très pauvre [hadith Abou Dawoud] et l'Envoyé d'Allah ﷺ cherchait donc à attirer l'attention des gens sur son cas, afin qu'ils lui viennent en aide. Les imams Al

Shafi'i, Ahmad, ou encore Al Nawawi considèrent que l'on doit faire cette prière, selon le sens apparent du *hadith*. D'autre part, Mouslim rapporte un *hadith* : *si l'un d'entre vous vient tandis que l'imam fait son discours, qu'il prie deux unités de prière*. Il sera donc souhaitable de la faire à condition de ne déranger personne ; et sans blâmer ceux qui ne la font pas.

- 4- Le fait de s'asseoir un temps cours n'empêche pas de se lever pendant le sermon et d'effectuer la prière de *tahiya*.

Par ailleurs, on devra la limiter à deux unités sans en rajouter car ensuite le discours est prioritaire.

- 5- Il est permis à l'imam durant le sermon d'interroger une personne dans l'assemblée et à celle-ci de lui répondre.

- 6- Le Prophète ﷺ ne se tait jamais devant une erreur quel que soit la situation.

Et Allah sait mieux !

من تيسير العالم شرح عمدة الأحكام

La vie du Prophète ﷺ

Chaque ambassadeur pu ainsi constater l'intention sincère des musulmans. Cependant, les notables mecquois refusant toujours de céder à leur de-

Le serment d'allégeance

Le premier médiateur mecquois envoyé au Prophète ﷺ à Al Houdaybiyya, fut Boudayl ibn Warqa' à qui l'Envoyé de Dieu ﷺ exprima ses intentions pacifiques, et son envie d'établir la paix dans la région, si toutefois les Quraychites aspiraient au même dessein : *'S'ils veulent, je renonce à les combattre pourvu qu'ils cessent d'intervenir dans mes relations avec les gens'*. Convaincu par les propos du Prophète ﷺ, Boudayl exhorta les Quraychites à laisser les musulmans effectuer leur 'Omra librement, mais l'orgueil de ceux-ci prit le dessus et ils jurèrent qu'ils ne laisseraient pas les musulmans accomplir leur rite tout en accusant Boudayl de trahison. Un deuxième émissaire fut dépêché et revint avec les mêmes propos, ce qui lui valut d'être insulté à son tour. On chargea alors un certain Houlays, le chef d'une tribu de bédouins connu pour son respect des traditions, de se rendre auprès du Prophète ﷺ. Lorsque ce dernier l'eut aperçu et reconnu, il ordonna à ses compagnons d'avancer les bêtes destinées au sacrifice. À la vue de ce spectacle, Houlays s'exclama : *'Gloire à Allah le Transcendant ! Il ne convient pas de détourner ceux-ci de la Kaaba'*, ce qui lui valu le même traitement que les deux émissaires précédents de la part des mecquois.

Ils envoyèrent ensuite 'Orwa ibn Mas'oud dont la loyauté pour les Quraychites ne pouvait être mise en cause. Dès son arrivée, il eut une attitude et des propos très insultants, au point qu'Abou Bakr, connu pour son calme et son sang froid s'emporta, tandis que le Prophète ﷺ s'efforça de calmer les esprits. Au cours de la discussion, 'Orwa dans son arrogance touchait la barbe du Prophète ﷺ, et à chaque fois qu'il voulait se saisir de sa barbe, Chou'ba ibn Al-Moughira frappait sa main du fourreau de son épée pour l'en empêcher. Une fois encore 'Orwa s'emporta et tint des propos provoquants, mais le Prophète ﷺ su retenir son calme, ainsi que celui de ses compagnons. Ainsi, à la fin de l'entretien il s'en retourna auprès des siens pour leur dire : *'J'ai rendu visite aux rois, à César, à Kisra (empereur Perse), au Négus (empereur d'Abyssinie), mais aucun d'eux, que je sache, n'est estimé par son peuple autant que ne l'est Moḥammad par ses compagnons. (...) Moḥammad vous a soumis un plan raisonnable, acceptez-le donc'*.

mande, le Prophète ﷺ décida d'envoyer un de ses compagnons de haut rang à leur rencontre pour leur exposer explicitement leur objectif et tenter de trouver une conciliation. De ce fait, Othman ibn 'Affan, dont le clan se trouvait toujours à la Mecque, pouvant ainsi assurer sa protection, assura le rôle d'ambassadeur du Prophète ﷺ. Il fut reçu avec respect et pu transmettre son message aux Quraychites, qui malgré tout ne dévièrent pas de leur position. Il était inconcevable pour eux de laisser pénétrer ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis au sein même de leur cité. Cela représentait pour eux un aveu de faiblesse et une humiliation qu'ils ne pouvaient accepter quand bien même les musulmans leur avaient démontré leur bonne intention. Ils proposèrent tout de même à Othman d'accomplir son pèlerinage s'il le souhaitait, proposition qu'il déclina, ne voulant pas devancer en cela le Prophète ﷺ ! Les Quraychites prièrent toutefois la précaution de considérer sérieusement les propos du Prophète ﷺ, et gardèrent Othman auprès d'eux le temps de réfléchir. Seulement, au bout de quelques jours, ne voyant pas leur émissaire revenir et n'ayant aucune nouvelle de lui, la rumeur de sa mort gagna le rang des musulmans. Le meurtre d'un émissaire était inacceptable, d'autant plus après avoir fourni tant d'efforts et tendu la main à son ennemi en faveur d'une trêve sincère et durable. La limite avait clairement été franchie, ce qui fit dire au Prophète ﷺ : *'Nous ne quitterons pas les lieux avant de régler nos comptes avec ce peuple !'* Il réunit alors ses compagnons sous un arbre, leur exposa la situation et les appela à lui prêter serment d'allégeance et à ne pas fléchir quoi qu'il advienne. Chacun se pressa pour exprimer son engagement de la façon la plus sincère, au point que Dieu les honora en révélant ce verset : *'Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre, Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche.'* [48:18]. Lorsque tous eurent prêté serment, le Prophète ﷺ serrant sa propre main dit : *'celle-ci est pour Othman'*. Mais ce dernier fit finalement son apparition, ce qui emplit de joie le Prophète ﷺ, car non seulement son gendre était sain et sauf, mais cela signifiait aussi que tout espoir de paix n'était pas perdu. Effectivement, les Quraychites ne tardèrent pas à envoyer Souhayl ibn 'Amr pour conclure un accord officiel avec les musulmans.

L'Islam est la religion de la propreté

J'ai constaté que nombre de gens négligent leur corps. Certains ne se nettoient pas la bouche après avoir mangé, d'autres ne se lavent pas leurs mains [...], d'autres encore n'utilisent jamais la *siwak*, n'accordent aucune importance à l'épilation de leurs aisselles, et bien d'autres choses encore. Cette négligence entraîne des manquements dans la religion et dans la vie d'ici-bas.

Pour ce qui est de la religion, on a ordonné au croyant de se laver et d'accomplir ses ablutions majeures pour la prière du vendredi, puisqu'il se joint aux gens. La Législation lui demande également, de se couper les ongles, de se laver les dents, de s'épiler et d'autres pratiques bienséantes. Si l'on néglige ces principes en délaissant ce que la Législation a établi, certaines de ces négligences peuvent alors provoquer la corruption d'une adoration, comme le fait de négliger ses ongles qui amène la saleté à s'y accumuler et empêche l'eau des ablutions de parvenir à la peau. Pour ce qui est de la vie d'ici-bas, j'ai vu des gens négligeant leur personne, venir m'entretenir confidentiellement. La même insouciance qui leur a fait négliger leur personne, leur a fait oublier la gêne qu'ils font subir. Quand ils commencent à me parler en secret je ne peux m'écarter, car ils recherchent la discrétion, alors j'endure les pires tourments du fait de l'odeur qu'exhale leur bouche. Cela provoque également répulsion chez leurs épouses qui peuvent ne pas vouloir leur parler et se détourner d'eux. Ibn 'Abbas disait : *'J'aime m'embellir pour mon épouse, comme j'aime qu'elle se fasse belle pour moi.'* Mais certains disent : *'Ce sont des simagrées !'* Pas du tout ! Allah nous a embellis en nous créant, car l'œil a une part de plaisir dans le regard, et celui qui médite sur les cils et sourcils, ainsi que l'harmonie des proportions du corps verra qu'Allah a embelli l'être humain.

Tiré des pensées précieuses d'Ibn Al-Jawzi

La foi du musulman

Ce que procure la foi en la Prédestinée

Suivant la voie du monothéisme, nous avons présenté dans les articles précédents la croyance au destin dans l'Islam, en expliquant sa philosophie et ses fondements, en éclaircissant certaines notions telle que la différence entre le *qadar* et le *qada* ou entre la volonté dite *qadariya* et la volonté dite *char'iya* et en exposant les principales erreurs d'interprétation de la Prédestinée. Nous clôturons donc cette série si Dieu le veut, par les bénéfices que le croyant peut tirer de cette branche de la foi.

La voie du juste milieu.

Celui qui croit au destin et l'a compris selon la Sounnah de Mohammad ﷺ, a certes reconnu Allah à sa juste valeur et s'est accroché à l'anse la plus solide. Loin d'être fataliste et donc passif ou de succomber à sa passion en attribuant au Très-Haut ce qui ne lui sied point comme de penser que Dieu agréé le mal ou qu'Il créé le bien mais pas le mal par exemple, le croyant ne cesse de cheminer vers Allah et d'aller de l'avant. Ainsi, il ne se perd pas dans les tourmentes de l'intellect surtout sur des questions

dont il sait qu'il ne trouvera pas de réponse qui puisse satisfaire son esprit durablement. Bien au contraire, il étudie ce qui est nécessaire pour sa religion tout en observant les limites que Dieu a



fixées. Une fois son cœur rassuré, il s'emploie à parfaire sa droiture comme l'a conseillé le Prophète ﷺ à l'un de ses compagnons : *dis : 'j'ai cru' puis sois constant sur la voie droite.* Ainsi, son intelligence est mise au service de sa foi et sa foi au service de son œuvre. Se faisant, il touche au but de l'existence tandis que d'autres tournent autour, sans jamais l'atteindre. C'est là la voie du juste milieu, celle à laquelle appelle le Coran : *Et c'est ainsi que nous avons fait de vous une communauté du juste milieu [2 ; 143].*

Humilité et espoir. Par ailleurs, la croyance en la prédestinée rend le croyant humble, tout en le poussant à espérer le pardon d'Allah. Humble, car il sait que tout bienfait provient de Dieu et à commencer par le plus grand d'entre eux, l'Islam. Le cœur de l'homme est sujet au changement et ce cœur se trouve suspendu à la volonté du Seigneur. Les tentations en ce monde sont nombreuses et la guidée provient du Tout Miséricordieux. Le Prophète ﷺ nous a d'ailleurs enseigné qu'un homme peut se trouver à une coudée du paradis puis être rattrapé par son destin et œuvrer de telle sorte qu'il entre en enfer. Ce *hadith* suffit à nous rendre prudents et à ne pas vanter notre supposée piété. Le croyant sait que tout bien provient d'Allah et qu'il n'a rien obtenu de son propre savoir ou de son propre pouvoir. Le Coran abhorre l'ingratitude de l'homme à travers plusieurs versets. *Quand un malheur touche l'homme, il Nous invoque. Quand ensuite Nous lui accordons une faveur de Notre part, il dit : Je ne la dois qu'à (ma) science. Mais c'est une épreuve, plutôt [39 ; 49]. Il dit : C'est par une science que je possède que ceci m'est venu. Ne savait-il pas qu'avant lui Allah avait fait périr des générations supérieures à*

lui en force et plus riches en biens ? [28;78]. Le croyant sera donc d'autant plus reconnaissant, de crainte qu'Allah lui retire Son bienfait et dans l'espoir qu'Il-Exalté soit-Il- lui rajoute de Sa Miséricorde.

Constance, force et patience. Celui qui a solidement ancré la foi en la Prédestinée d'Allah dans son cœur est plus à même que quiconque d'affronter les difficultés de la vie et à faire preuve de détermination et de patience. C'est ce qui poussa les premières générations à livrer bataille sans crainte de personne ou à dire la vérité à la face des tyrans sans craindre pour leurs moyens de subsistance car ils se soumettaient pleinement à la Volonté d'Allah et savaient que personne ne peut retenir ce qu'Il veut donner, ni donner ce qu'Il retient, ni différer ou devancer ce qu'Il a décrété. *Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah, afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime point tout présomptueux plein de gloire [57;22-23].*

Et Allah sait mieux !

Illustrations : Urban Jungle - eL Seed

Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

Titulaire du compte

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Le montant TOTAL de mon soutien est de : €

A répartir en échéances mensuelles de €

Date d'échéance :

10 du mois 20 du mois Indifférent

Date de la première échéance :/...../201....

Date de la dernière échéance :/...../20.....

Date : Signature :

Désignation de mon compte

Code banque : Code guichet :

N° de compte : Clé :

Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :

.....

.....

.....

Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil

BP 164 - 94 005 Créteil Cedex